

DEC213218DR06

Décision portant cessation de fonctions de M. Benoît Denand, assistant de prévention au sein de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180400DR06 du 02 février 2018 portant nomination de M. Benoît Denand aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Benoît Denand, dans l'unité UMR7198 à compter du 30 septembre 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 27 septembre 2021

Le directeur d'unité

Jean-Yves Jouzeau

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président de l'Université de Lorraine



